

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00407

Numéro SIREN : 792 002 180

Nom ou dénomination : 6ETOILES

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004497

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **PERPIGNAN**



576794

**Dénomination :** 6ETOILES  
**Adresse :** 4 rue Denis Diderot 66000 Perpignan -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2013B00407  
**n° d'identification :** 792 002 180  
**n° de dépôt :** A2019/004497  
**Date du dépôt :** 16/07/2019

**Pièce :** Extrait de décision(s) de l'associé unique du  
28/06/2019



576794

**6ETOILES**

**Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 €**

**Siège social : 4 rue Denis Diderot, 66000 PERPIGNAN**

**792 002 180 RCS Perpignan**

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL**



**DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2019**

De la décision de l'associée unique du 28 juin 2019, il est littéralement extrait ce qui suit :

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin, à 10 heures 30,

La société SAGAME, Société à responsabilité limitée au capital de 2 746 760 €, ayant son siège social 4, rue Denis Diderot, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 454 940 RCS PERPIGNAN, Représentée par sa gérante, Madame Amélie STERN,

Associée unique de la société 6ETOILES,

.....

**II - A pris les décisions suivantes :**

.....

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

**QUATRIEME DÉCISION**

Les mandats de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD-EST, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société ne dépasse pas à la clôture de l'exercice deux des trois nouveaux seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

### **CINQUIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique, SAGAME  
Représentée par Amélie STERN